

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 92.077

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 24 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

18 Août 1992

18 Août 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint  
MM. BARON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDBLER par M. MOST  
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD  
M. CHABANEAU par M. LE GUEUT

**ABSENTS- EXCUSES** :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI et TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 28

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Attribution de subventions diverses

**VOTE** : UNANIMITE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la proposition de la Commission d'Action Sociale qui s'est réunie le 24 Juin 1992,
- VU la proposition de la Commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 24 Juin 1992,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'allouer pour l'année 1992 les subventions suivantes :

. Association des Familles de ROYAN (Pour le Centre Aéré Louis Bouchet)	33 500 F
. Association des Familles de ROYAN (CLSH Louis Bouchet Maternelle)	38 500 F
. Club Santé Loisirs Jeunes	20 000 F

- D'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres 944 et 951 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

le 28 Août 1992

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Secrétaire Général Adjoint,